



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Devenir MÉDECIN OU PHARMACIEN MILITAIRE

L'École de santé des armées



L'École de santé des armées (ESA) appartient aux Écoles militaires de santé de Lyon-Bron (EMSLB), **pôle unique de formation initiale des futurs médecins, pharmaciens et infirmiers militaires, au cœur de l'Académie de santé des Armées.**

Grande école de la Défense, l'ESA assure la formation des 6 premières années d'études des futurs praticiens militaires. L'École est accessible sur concours annuel.

Les élèves suivent un **double cursus de formation** :

- ▶ universitaire au sein des facultés de médecine de l'université Claude Bernard Lyon 1
- ▶ militaire et médico-militaire pour appréhender les spécificités du métier et des milieux.

Ils sont logés en **internat à Bron** et sont rémunérés durant toute la durée de leurs études. Ils signent à leur arrivée un **contrat d'engagement de 24 ans minimum**. Au-delà de la période probatoire de 6 mois, il n'est plus possible de démissionner.

La mission des EMSLB

**Former les futurs
praticiens et infirmiers
des armées à :**

- ▶ Assurer le soutien médical des forces depuis la zone des combats jusqu'aux hôpitaux militaires en France ;
- ▶ Exercer en équipe en situation dégradée ;
- ▶ Garantir la qualité des soins aux soldats blessés ;
- ▶ Exercer au profit des trois armées et de la Gendarmerie nationale.



Le métier

Médecins généralistes de formation, les médecins militaires formés à l'ESA peuvent exercer dans divers environnements.



Médecin des forces :

- ▶ exerce en centre médical des armées,
- ▶ assure les soins, les visites médicales d'aptitude, etc.
- ▶ dispense les soins d'urgence aux blessés lors des entraînements opérationnels et sur les zones de guerre.



Médecin hospitalier :

- ▶ exerce en hôpital militaire en prenant en charge des patients militaires et civils,
- ▶ exerce en antenne chirurgicale sur les zones de guerre.



Recherche :

- ▶ exerce la veille scientifique et le suivi épidémiologique à l'Institut de recherche biomédicale des armées (IRBA),
- ▶ participe aux travaux sur la prise en charge du blessé de guerre, la protection des combattants, les environnements extrêmes et participe aux missions opérationnelles.



Épidémiologie :

- ▶ exerce principalement la veille scientifique au Centre d'épidémiologie et de santé publique des armées (CESPA),
- ▶ participe à des missions techniques, des OPEX, des groupes de travail et comités techniques du SSA et de l'OTAN, et collabore avec des agences ou instituts nationaux.



Mobilité géographique

- ▶ Mutation tous les 3 à 5 ans environ,
- ▶ Engagement sur les théâtres de guerre.

L'engagement

En rejoignant les EMSLB, nos élèves signent un contrat d'engagement d'officier de carrière. En contrepartie de l'engagement que prend le Service de santé des armées (SSA) à former ses élèves à devenir praticien militaire, avec les avantages que cela comprend, ces derniers s'engagent à servir le SSA pour une durée définie.

Pour les médecins, le contrat lie au Service pour une durée égale au double du temps de la formation en 1^{er} cycle (3 ans) et 2^e cycle (3 ans), augmenté du triple du temps passé dans le corps des internes des hôpitaux (4 ans), **soit 24 ans**.

Pour les pharmaciens, le contrat lie au Service pour une durée égale à la durée des études majorée de 10 ans, soit une durée minimale de **16 ans**.

La durée des études est comprise dans le temps d'engagement. Ces durées de lien au Service peuvent être prolongées en cas de spécialisation.

Durant les 6 premiers mois de l'engagement, le contrat peut être dénoncé librement. Au-delà de cette période probatoire, les ruptures de contrat ne sont possibles que pour des raisons très exceptionnelles et très souvent contre remboursement. En cas d'échec universitaire, l'élève concerné devra rembourser les frais engagés par le SSA durant ses études.

La formation des praticiens militaires

Un double cursus

Les élèves sont à la fois étudiants et officiers de carrière, avec toutes les exigences que cela implique. Ils suivent un double cursus de formation :

- ▶ **Universitaire**, dans les facultés de médecine de Lyon avec les mêmes enseignements, stages et examens que les étudiants civils,
- ▶ **Médico-militaire** aux EMSLB, d'un volume de **1 800 heures** réparties sur les 6 années d'études pour se préparer à l'exercice de la médecine de guerre et du commandement : conférences, stages en unités, sauvetage au combat, tir, exercices sur le terrain, etc.



Au second semestre de la 1^{re} année, les élèves s'orientent vers la médecine ou la pharmacie. Le corps professoral des Écoles adapte leur préparation en conséquence.

En 6^e année, les aspirants médecins passent les Épreuves Nationales (EN) et **sont classés dans la spécialité de médecine générale.**

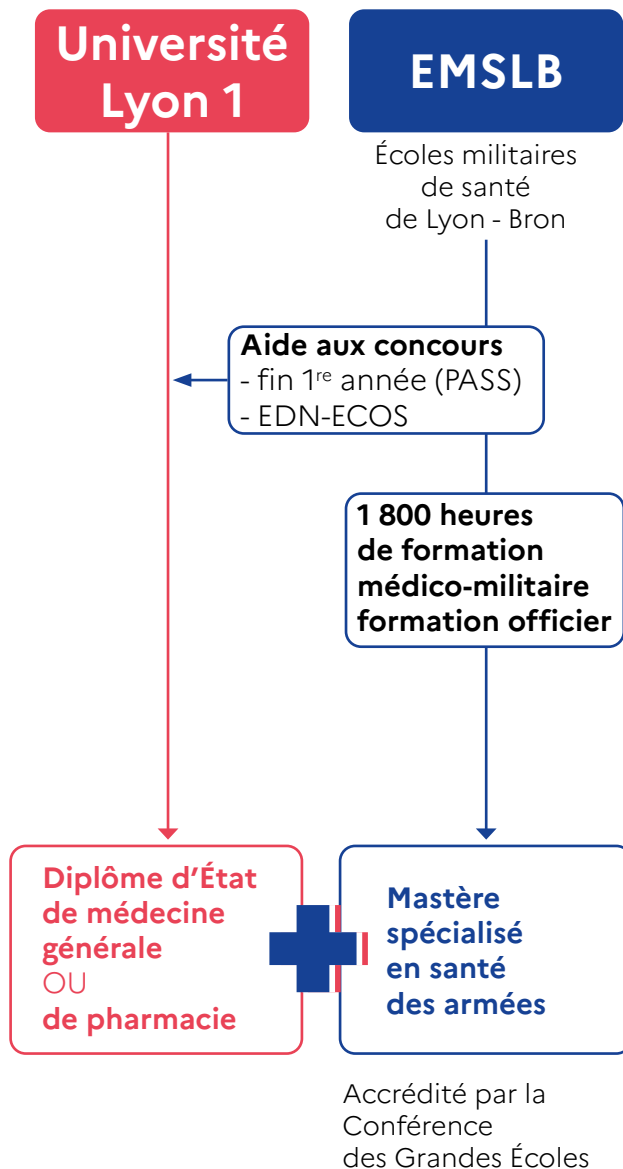
Ce classement leur permet de choisir l'hôpital militaire dans lequel ils effectueront leurs 4 années d'internat. Après 3 années d'exercice en tant que médecin généraliste, ils pourront présenter, s'ils le souhaitent, un concours de spécialité hospitalière, par la voie de l'assistanat leur permettant d'obtenir un 2^e Diplôme d'études spécialisées.

PASSEPORTS	1	Formation militaire générale
	2	Formation à l'urgence
	3	Formation en milieu spécifique
	4	Formation linguistique

4 passeports : un parcours de formation au plus près des besoins opérationnels des forces armées



+ Quels études et diplômes ?



Le cadre de vie à l'École



Installées sur un site d'une superficie de 32 ha, les EMSLB sont situées à Bron, une ville de plus de 43 000 habitants appartenant à la Métropole de Lyon.

Elles accueillent plus de 1 000 élèves, répartis entre l'École de santé des armées (ESA) et l'École du personnel paramédical des armées (EPPA).

Toutes les conditions sont réunies pour faciliter la formation des élèves : amphithéâtres et salles de cours, bibliothèque et salles d'études, logement et restauration sur site, complexe sportif avec piscine et terrains, etc.



Les élèves sont placés sous le régime de l'internat (en chambre double puis simple). Ils participent à toutes les activités des écoles : cérémonies, challenges sportifs, exercices, journée annuelle d'information, Tournoi sportif des grandes écoles de la Défense (TSGED), etc. Ils s'investissent également dans de nombreuses associations culturelles, sportives ou humanitaires, notamment au sein du Club de l'ESA (CESA).



En 2024, les Écoles ont obtenu, au même titre que le ministère des Armées depuis 2022, la double labellisation AFNOR « Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes » et « Diversité ».



Le sport : élément majeur de la formation, gage de cohésion et d'esprit d'équipe





Intégrer l'école de santé des armées

Chiffres clés

~1 800
candidats
au concours



360
candidats
admissibles

125
élèves recrutés
chaque année



+ ~30
élèves recrutés
en collatéral*

*Le nombre de places ouvertes
et leur répartition sont définis
par un arrêté annuel*


~ 770
élèves en formation
dont



1 800
heures de formation
médico-militaire



55 %
des aspirants-
médecins sont des
femmes



**Étudiants régulièrement inscrits en formation de médecine ou en pharmacie, candidats remplissant les conditions d'admission en formation de médecine ou en pharmacie et fonctionnaires et militaires non officiers servant en vertu d'un contrat remplissant les conditions d'admission en formation de médecine ou en pharmacie.*

Retrouvez toutes les informations concernant le concours d'accès à l'ESA (catégories, calendrier, épreuves, annales, etc.) sur notre site Internet :



Conditions de candidature (élèves de terminale)

- ▶ Être de nationalité française ;
- ▶ Avoir 16 ans minimum à l'incorporation (fin juillet) et 23 ans au plus au 1^{er} janvier de l'année du concours ;
- ▶ Ne pas être privé de ses droits civiques ;
- ▶ Avoir satisfait aux obligations prévues par le code du service national (JDC, etc.) ;
- ▶ Être titulaire du baccalauréat ou pouvoir fournir les résultats du baccalauréat au plus tard le dernier jour des épreuves orales ;
- ▶ Ne pas avoir été exclu d'une école du Service pour motif disciplinaire.

Un concours, deux phases



Épreuves d'admissibilité (février/mars)

- ▶ Épreuve écrite de français : 1 h 30
- ▶ Épreuve écrite d'anglais : 1 h 30

+ 2 épreuves au choix parmi :

- ▶ Mathématiques : 1 h 30
- ▶ Sciences de la vie et de la terre : 1 h 30
- ▶ Physique-chimie : 1 h 30

Épreuves d'admission (mai/juin)



Épreuves sportives

- ▶ Course à pied (demi-cooper) ;
- ▶ Gainage abdominal ;
- ▶ Tractions strictes (pour les hommes) ou suspension barre fixe (pour les femmes) ;
- ▶ Natation (100m + 10m apnée).



Entretien avec le jury (30 min)

Il vise à déterminer la motivation du candidat et sa connaissance du métier. Les qualités d'expression sont prises en considération.



RECRUTEMENT EN COLLATÉRAL

Chaque année, un concours de recrutement dit « collatéral » est organisé. Un arrêté en fixe annuellement les conditions ainsi que le nombre de places ouvertes par catégories de candidat.

Ce concours est ouvert aux **étudiants régulièrement inscrits en formation de médecine ou de pharmacie** (pour une intégration en 4^e année) et aux **candidats remplissant les conditions d'admission en formation de médecine ou de pharmacie** (intégration en 2^e année). Les **fonctionnaires et militaires non officiers servant en vertu d'un contrat** remplissant les conditions d'admission en formation de médecine ou de pharmacie peuvent également s'inscrire pour une intégration en 2^e ou 3^e année sous conditions. Ce recrutement complémentaire est également accessible aux étudiants inscrits dans une école nationale vétérinaire, pour une intégration en début ou en cours de scolarité.



En collatéral, la limite d'âge varie selon la catégorie du candidat et est augmentée du nombre d'années d'études supérieures validées pour l'obtention du diplôme d'État de docteur en médecine, en pharmacie ou vétérinaire.

PLUS D'INFO

N'hésitez pas à consulter la page dédiée sur notre site Internet



ACADÉMIE
DE SANTÉ
DES ARMÉES



331 avenue du Général de Gaulle
CS 52 501
69675 Bron Cedex



emslb.defense.gouv.fr

Suivez-nous



Ecoles militaires de santé de
Lyon-Bron



[ecolesmilitaires2sante](https://www.instagram.com/ecolesmilitaires2sante)